



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	CD406 Series
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	HP DS100 Specialty Textile Light Black Scitex Ink
Date d'émission	le 14-08-16
Numéro de version	01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Identification de la société	Hydrus Holding S.C.A. Vegacenter, 75 Parc d activite Capellen, 1st Floor Gasperich, Luxembourg L-8308 Numéro de téléphone +352 4992 6200 HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 HP Inc. Customer Care Line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro d'appel d'urgence +32 70 145 245
-------------------------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : 1,4-diaminoanthraquinone, Acétate d'éthyle, Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Avertissement

Mentions de danger

H312 Nocif par contact cutané.
H317 Risque de réaction cutanée allergique.

Conseils de prudence

Prévention

P280 - Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P261 - Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.

Réaction

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

Donnée inconnue.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Informations générales**

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique	<90	112-07-2 203-933-3	01-2119475112-47-XXXX	607-038-00-2	#
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312				
1,4-diaminoanthraquinone	<2.5	128-95-0 204-922-6	-	-	
Classification :	Skin Sens. 1;H317				
Acétate d'éthyle	<2.5	141-78-6 205-500-4	-	607-022-00-5	
Classification :	Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336				

SECTION 4: Premiers secours**Informations générales** Donnée inconnue.**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Enlever et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer en profondeur les vêtements et les chaussures avant réutilisation (ou les jeter).
Contact avec les yeux	En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau, continuer à rincer pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui ce flacon ou cette étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Risques généraux d'incendie** Donnée inconnue.**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	CO2, eau ou poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés	L'eau peut s'avérer sans effet. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers	Donnée inconnue.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Les pompiers doivent porter une combinaison de protection intégrale incluant un appareil respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Donnée inconnue.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Donnée inconnue.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres sections Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit.
Utiliser avec une ventilation adéquate.
Porter un équipement de protection individuel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	VLCT	333 mg/m ³
	VME	50 ppm
		133 mg/m ³
		20 ppm

Luxembourg. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (Annexe I & III) Memorial A

Composants	Type	Valeur
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	VLCT	333 mg/m ³
	VME	50 ppm
		133 mg/m ³
		20 ppm

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	Travailleurs	Cutané	63 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	734 mg/m ³	Local long term
		Inhalation	734 mg/m ³	Long terme systémique
		Inhalation	1468 mg/m ³	Local short term
		Inhalation	1468 mg/m ³	Systemic short term
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	Consommateurs	Cutané	72 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	102 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	80 mg/m ³	Long terme systémique
		Inhalation	200 mg/m ³	Court terme aiguë local
		Oral	8.6 mg/kg bw/d	Long terme systémique

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
		Oral	36 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Travailleurs	Cutané	169 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	120 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	333 mg/m3	Court terme aiguë local
		Inhalation	133 mg/m3	Long terme systémique

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	Sans objet	CNTP	650 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.024 mg/l	
		eau douce	0.24 mg/l	
		Intermittant	1.65 mg/l	Communiqués
		Sédiment	1.15 mg/kg	
		Sédiment	0.115 mg/kg	Eau de mer
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	Sans objet	Sol	0.148 mg/kg	Station d'épuration
		CNTP	90 mg/l	
		Eau de mer	0.0304 mg/l	
		eau douce	0.304 mg/l	
		Intermittant	0.56 mg/l	Communiqués
		Secondaire	0.06 g/kg	
		Sédiment	2.03 mg/kg	Intoxication alimentaire
		Sédiment	0.203 mg/kg	eau douce
		Sédiment	0.203 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.42 mg/kg	

Directives au sujet de l'exposition Aucun n'est établi.

Luxembourg – LEP : Désignation « Peau »

Ethylene Glycol, Monobutyl Ether Acetate (CAS 112-07-2) Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Utiliser dans une zone correctement ventilée.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Les locaux où cette substance est entreposée ou utilisée doivent être équipés d'un dispositif de rinçage oculaire d'urgence et d'une douche de sécurité. Un système d'aération de zone ou un circuit d'évacuation local supplémentaires peuvent être nécessaires pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Donnée inconnue.
Protection des yeux/du visage Eviter le contact avec les yeux.
Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).
Protection de la peau
- Protection des mains Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.
- Divers Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection respiratoire Donnée inconnue.
Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Donnée inconnue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
État physique Donnée inconnue.
Couleur Noir.
Odeur Donnée inconnue.
Seuil olfactif Donnée inconnue.

pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé(e).
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé(e).
Point d'éclair	> 62.8 °C (> 145.0 °F) (Vase clos)
Taux d'évaporation	Non déterminé(e).
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non déterminé(e).
Densité relative	0.94 g/cm ³ @ 20 Degrees C
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
Densité	0.94 @ 20 Degrees C
COV (% en poids)	< 850 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	oxydants forts Acides et bases forts. oxydants
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Nocif par contact cutané.
Corrosion ou irritation de la peau	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Blessure ou irritation grave des yeux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagénicité des cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Produit	Espèce	Résultats d'essais
CD406 Series		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2400 mg/kg
Composants	Espèce	Résultats d'essais
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)		
Aiguë		
<i>Divers</i>		
DL50	Chat	3 g/kg
	Cochon d'Inde	3 g/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	16000 ppm, 6 Heures
DL50	Lapin	2500 ppm, 4 Heures
	Rat	4000 ppm, 4 Heures
	Souris	1500 ppm, 4 Heures
<i>Oral</i>		
DL50	Lapin	4.9 g/kg
	Rat	11.3 ml/kg
		5.6 g/kg
	Souris	0.44 g/kg
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	1500 mg/kg
<i>Divers</i>		
DL50	Souris	754 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2400 mg/kg

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Heteropneustes fossilis	200.32 - 225.42 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)
Acétate d'éthyle

0.73

Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Donnée inconnue.
Emballages contaminés	Donnée inconnue.
Code des déchets UE	Donnée inconnue.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU	NA1993
Nom d'expédition des Nations unies	Combustible liquid n.o.s. (butyl cellosolve acetate) -Not regulated in quantities less than 119 gallons
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Combustible
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Ethylacetate (CAS 141-78-6)

Ethylene Glycol, Monobutyl Ether Acetate (CAS 112-07-2)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

SECTION 16: Autres informations

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Donnée inconnue.

Date d'émission

le 14-08-16

Informations de révision

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

Informations de formation

Donnée inconnue.

Avis de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Informations du fabricant

HP Inc.
1501 Page Mill Road
Palo Alto, CA 94304-1112 US
(Ligne directe) +972 (9) 892-4628

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils
Liste des abréviations	Donnée inconnue.

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encre à base de solvant: SB01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	<p>Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes.</p> <p>L'utilisation d'un système intégré de ventilation locale est requise dans la zone de séchage.</p> <p>Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail.</p> <p>Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.</p> <p>Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité.</p> <p>Éviter tout contact direct.</p> <p>Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.</p> <p>Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.</p>

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité

Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle



Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à l'écart des sources de chaleur, d'étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver à température ambiante.



Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encre et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La classification du mélange est basée sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.